



MARCHÉ DE PRINTEMPS

Dimanche 3 mai 2009

Parc chevalin de Signy-sur-Nyon

Chers amis éleveurs, c'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à notre marché de printemps.

Sont admis à exposer :

Tous les propriétaires de lapins, volailles et pigeons membres d'une section affiliée Petits Animaux Suisse. Les sujets exposés doivent être propriété de l'exposant et munis de la bague officielle 2008 ou 2009. Toutefois une dérogation sera faite pour les sujets trop jeunes.

Inscriptions :

Les inscriptions notifiées sur le formulaire annexé, accompagnées du justificatif du paiement de la finance d'inscription, doivent parvenir jusqu'au 20 avril, dernier délai, au commissaire de l'exposition : **Monsieur Daniel Corthay, rte du stand 4, 1163 Etoy, tél. 079 448 68 21.** Les numéros des cages seront attribués lors de la livraison.

Les sujets doivent être exposés en respectant les règles suivantes :

Lapins :

- Familles comprenant la mère boutonnée avec ses petits âgés de 6 semaines au minimum
- Groupe de jeunes sujets âgés de 2 mois au moins, maximum 6 sujets
- Sujets isolés, âge libre

Volaille (poules, pintades, dindes, palmipèdes) et volaille d'ornement

- Oeufs plateaux de 30 œufs au maximum
- Poussins, sexe libre, maximum 20 sujets.
- Groupes de jeunes sujets, sexe libre, bagués ou non, maximum 8 sujets.
- Lots (1.2), troupeaux (1.5 ou 2.4) ou collection (3.6 ou 2.7) de sujets bagués.
- Couples (1.1) pour les volailles d'ornements de sujets bagués
- Sujets isolés bagués

Cailles :

- Œufs, plateaux de 30 oeufs au maximum
- Poussins, sexe libre, maximum 30 sujets.
- Groupes de jeunes sujets de 2 à 4 semaines, sexe libre, maximum 20 sujets.
- Groupes d'adultes , maximum 20 sujets

Pigeons :

- Sujets isolés

Finances d'inscriptions : (prix par case)

Lapins :

- Famille et groupe de jeunes : 10.-
- Sujet isolé : 5.-

Volaille :

- Oeufs, le plateau : 5.-
- Poussins : 10.-
- Groupe de jeunes sujets : 10.-
- Lot (1.2) : 10.-
- Troupeau (1.5 ou 2.4) : 15.-
- Collection (3.6 ou 2.7) : 20.-
- Sujet isolé : 5.-

Cailles :

- Oeufs, le plateau : 5.-
- Poussins : 10.-
- Groupe de jeunes sujets : 10.-
- Groupe d'adultes : 20.-

Pigeons :

- sujet isolé : 3.-

Contrôle des bêtes :

A l'issue de la mise en cage des sujets, le commissaire effectuera un contrôle sanitaire. Tout sujet malade ou ne correspondant pas au standard sera immédiatement isolé et retourné à son propriétaire, sans remboursement de frais d'inscriptions.

Pour la vaccination des lapins, ce sont les dernières décisions de Lapins de Race Suisse qui sont appliquées

Vente :

Les ventes sont libres et effectuées par les propriétaires. Les prix, la race, le nom et l'adresse de l'éleveur figureront sur la cage d'exposition.

LES BÊTES VENDUES POURRONT IMMEDIATEMENT QUITTER LE MARCHE

Dispositions générales :

Par la signature de son bulletin d'inscription, l'exposant se soumet à toutes les clauses du présent règlement.

Le comité d'organisation statuera immédiatement et sans recours sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

La société ne pourra en aucun cas être rendue responsable en cas de vol, bris d'œufs ou décès qui pourraient intervenir durant la journée.

Programme :

Samedi 20 avril : dernier délai d'inscription

**Dimanche 3 mai : réception des animaux de 8 heures à 9 heures
Ouverture au public de 10 heures à 17 heures**

Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux.

Le président du comité d'organisation : Olivier Morel

Le commissaire : Daniel Corthay

Les responsables du marché artisanal : Claire-Anne Schilliger
Véronique Rosset

ENTREE LIBRE

CANTINE ET RESTAURATION CHAUDE

TOMBOLA

EXPOSTION DE BASSE-COUR ET DE MENU BETAIL

CONSEILS AUX NOUVEAUX ELEVEURS

LÂCHERS DE PIGEONS VOYAGEURS

DEMONSTRATION DE CHIENS DE TROUPEAUX

MARCHÉ ARTISANAL ET PRODUITS DU TERROIR

MARCHÉ AUX PLANTONS ET PLANTES AROMATIQUES